

Image not found or type unknown



mensualisation du salaire des assistantes maternelles

Par **mpetit**, le **03/04/2012** à **09:28**

J'ai signé un contrat avec des nouveaux parents le 3 janvier pour la garde de leur bébé adaptation à partir du 6 janvier et garde complète au 13 janvier Comment doit on faire partir la mensualisation? car sur ma fiche de salaire du mois de mars la maman me soustrait les premières semaines du mois de janvier alors que le salaire avait été mensualisé sur la base de 37h par semaine année complète .merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **03/04/2012** à **10:44**

Bonjour,

Vous trouverez sur le net des associations ou organisations syndicales spécialisées sur les conditions d'emploi des assistantes maternelles...